



📍 Cite 618 logements, Bt 4B
N:01, Cinq maisons
Mouhammadia, Alger

✉ contact@apal.asso.dz

Présidente d'honneur :
Pre Haouichat Houria

Président :
Dr Zenache Nabil

Secrétaire général adjoint :
Dr Guediri Samir

Trésorier :
Dr Benamara Mounir

Trésorier adjoint :
Pr Ihadaden Djedjiga

Représentant du centre :
Dr Chahed Rachid

Représentant de l'est :
Dr Boussafsaf Rafik

Représentant d'ouest :
Dr Medani Yacine

Représentant du sud :
Dr Baba Ali Noureddine

Assesseurs :
Dr Benguerba Nacera
Dr Larbi Hafida
Dr Dahim Mourad
Dr Ouassim Abdellilah
Dr Bouhafara Nabil

ASSOCIATION DES PNEUMOLOGUES ALGERIENS LIBERAUX

Appel à candidatures – Renouvellement du bureau de l'APAL 2026

Chères Consœurs, Chers Confrères,

L'élection pour le renouvellement du bureau de l'Association des Pneumologues Algériens Libéraux (APAL) se tiendra le jeudi 1er octobre 2026, en matinée, à l'occasion de l'Assemblée Générale Élective.

Les membres souhaitant rejoindre le bureau sont invités à déposer leur candidature pour l'un des postes suivants :

- Président
- Secrétaire général
- Secrétaire général adjoint
- Trésorier
- Trésorier adjoint
- Représentant Est
- Représentant Ouest
- Représentant Sud
- Représentant Centre
- Six (06) assesseurs

Conformément aux statuts de l'association, tout adhérent est électeur et éligible, sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- Être pneumologue libéral exerçant en Algérie.
- Être à jour de sa cotisation au plus tard le 15 septembre 2026.
- Pour les candidats à un poste au sein du bureau, adresser une demande écrite, datée et signée, précisant le ou les postes sollicités, à l'adresse électronique de l'APAL avant le 10 septembre 2026.

Modalités de paiement des cotisations :

1. Par virement bancaire sur le compte de l'APAL :
 - Banque Nationale d'Algérie (BNA) – Agence D-609
 - RIB : 00100609020000130181

Le justificatif de paiement devra être envoyé, scanné, à l'adresse e-mail de l'APAL : contact@apal.asso.dz.

2. En espèces, auprès d'un membre du bureau de l'APAL, contre remise d'un reçu de paiement.

Vote par procuration :

Tout pneumologue libéral empêché d'assister à l'Assemblée Générale peut donner procuration écrite à un autre pneumologue libéral de son choix afin de voter en son nom. Chaque mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration, valable uniquement pour cette séance.

Nous comptons sur votre participation active à cette échéance importante pour la vie de notre association.

Le bureau de l'APAL